

animation

emploi

formation

études
études

La VAE à travers les régions (information conseil et validation)

Année 2013



Sommaire

NOTICE DE LECTURE	p. 3
--------------------------	------

L'INFORMATION CONSEIL EN VAE

Point Relais Conseil (PRC) : couverture territoriale et financement	p. 5
Le nombre de personnes reçues en entretien conseil et son évolution entre 2012 et 2013	p. 6
Les femmes dans l'entretien conseil	p. 7
Les personnes âgées de 30 à 44 ans reçues en entretien conseil	p. 8
Répartition des personnes reçues en entretien conseil par classe d'âge	p. 9
Les personnes sans diplôme reçues en entretien conseil	p. 10
Répartition des personnes reçues en entretien conseil par niveau	p. 11
Les demandeurs d'emploi reçus en entretien conseil	p. 12
Répartition des personnes reçues en entretien conseil par situation professionnelle	p. 13
Les personnes orientées vers la VAE à l'issue de l'entretien conseil	p. 14
Orientations proposées à la suite de l'entretien conseil	p. 15

LA VALIDATION

Nombre de demandes déposées auprès des services compétents de chaque région	p. 17
Nombre de demandes VAE jugées recevables par les services compétents de chaque région	p. 18
Les passages en jury en 2013	p. 19
Les candidats se présentant en jury qui visent une certification de niveau V	p. 20
Répartition des candidats se présentant en jury selon le niveau visé	p. 21
Les validations totales délivrées par les jurys	p. 22
Répartition des validations (totales, partielles, refusées)	p. 23
Part du niveau V dans les validations totales	p. 24
Répartition des validations totales par niveau de certification	p. 25

ANNEXES

Coordonnées des chargés de mission observation VAE	p. 26
Le groupe de travail « Statistiques et suivi des parcours VAE » du RCO	p. 29

Notice de lecture

La Validation des acquis de l'expérience (VAE) est un dispositif permettant d'obtenir tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle). Ce dispositif permet une reconnaissance officielle des compétences acquises par l'expérience après validation par un jury. Depuis la Loi de modernisation sociale de 2002, la VAE est un droit individuel.

La VAE est accessible à toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, pouvant justifier d'au moins trois ans d'expérience professionnelle salariée, non salariée (commerçant, collaborateur de commerçant, profession libérale, agriculteur ou artisan...) et/ou bénévole (syndicale, associative).

PREAMBULE

Le groupe de travail « Observation de la VAE » du réseau des Carif-Oref (RCO) propose pour la 6ème édition un bilan inter-régional de la VAE tant sur l'activité d'information-conseil que de la validation. Les informations présentées ici sont une synthèse des données VAE sur l'activité d'information conseil et le profil des publics conseillés par les Points Relais Conseil (PRC) ainsi que sur l'activité de validation des certificateurs au titre de l'année civile 2013.

Ce tableau de bord permet de visualiser rapidement les données brutes de chaque région mais aussi l'évolution depuis 2012 ainsi que les tendances nationales. La représentation graphique des données est privilégiée pour faciliter la lecture au niveau régional et national. Les tableaux permettent une lecture plus détaillée des données région par région.

L'objectif est de donner des éléments fiables de suivi de ce dispositif aux instances politiques et techniques régionales et nationales, en incluant les analyses des régions concernées par des variations entre 2012 et 2013.

SOURCE ET NATURE DES DONNEES

Le groupe « Observation de la VAE » a coordonné le recueil des données 2013 via un formulaire en ligne renseigné par les chargés de mission VAE et les observatoires des CARIF-OREF sur la base des données communiquées par les Points Relais Conseil (PRC), par certains services régionaux et par les certificateurs des régions suivantes :

Alsace, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Guadeloupe, Haute-Normandie, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Martinique, Midi-Pyrénées, Nord-Pas de Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Réunion, Rhône-Alpes.

Les régions répondantes ne sont pas tout à fait les mêmes d'une année sur l'autre, c'est pourquoi la comparaison entre 2012 et 2013 de données totalisées au niveau national s'avère difficile.

LE DISPOSITIF D'INFORMATION CONSEIL

Les données relatives au dispositif d'information conseil se rapportent aux personnes ayant bénéficié d'un entretien conseil individuel au sein d'un PRC. Ces données à elles seules ne sont pas représentatives de l'ensemble de leur activité.

Les Points Relais Conseil, dans la plupart des régions en 2013, répondent également aux demandes d'information du public, et animent régulièrement des réunions d'information collective. À noter qu'avec la mise en place du Service public régional de l'orientation (SPRO), ces missions sont susceptibles d'évoluer à partir de 2014.

Il convient de préciser que le nombre de personnes conseillées dans les PRC n'est pas à mettre en relation avec le nombre de personnes entrant dans une démarche de VAE. Le rôle des PRC est d'informer, d'étudier l'opportunité de la démarche VAE par rapport au profil et au projet de la personne et de la conseiller dans sa mise en œuvre. Le conseil peut se conclure par une orientation vers d'autres dispositifs. La VAE étant un droit individuel, elle reste soumise à la décision d'engagement de la personne. De plus, le passage par le PRC est facultatif ; les personnes peuvent se faire conseiller par d'autres structures ou s'adresser directement aux certificateurs.

LE DISPOSITIF DE VALIDATION

Les Carif-Oref ne recueillent pas tous les données des mêmes valideurs sur chaque territoire. L'offre des certificateurs privés notamment ne peut être recensée dans toutes les régions, et tous les valideurs ne peuvent fournir leurs données selon les mêmes indicateurs.

Les données recueillies ne sont donc pas le reflet exhaustif de l'activité de validation sur un territoire régional.

Compte tenu de ces éléments, et afin de comparer les données d'une année sur l'autre, il a été décidé de retenir les indicateurs communs les plus pertinents à l'ensemble des régions.

Notice de lecture

A noter que ce bilan, réalisé à partir des données concernant l'année civile 2013, ne peut être interprété comme le parcours des candidats qui effectueraient la totalité de la démarche VAE sur une même année. Le rythme d'enchaînement des étapes varie selon les candidats (ex : étape de recevabilité réalisée en 2013 mais présentation en jury en 2014).

PRECAUTIONS DE LECTURE ET LIMITES

Le parcours VAE, schématisé ci-dessous, se compose de différentes étapes dont certaines sont facultatives, telles que l'information conseil et l'accompagnement. Le choix a été fait de présenter les données de toutes les étapes constitutives du parcours VAE, exceptées celles relatives à l'accompagnement jugées trop parcellaires.

En effet, les données recueillies à ce jour sur l'accompagnement concernent uniquement et pour partie seulement, les prestations réalisées par les certificateurs ou les organismes habilités/conventionnés par eux. Or, l'accompagnement étant un marché ouvert, d'autres organismes proposent cette prestation, sans qu'elle soit comptabilisée.

Pour des informations plus complètes sur chacune des régions, les sites des Carif-Oref mettent pour la plupart en téléchargement leur bilan annuel VAE.



Voir site <http://www.intercariforef.org/reseau>

Le choix d'une représentation des données via la cartographie implique inévitablement une sélectivité au niveau des informations représentées ; sélection qui s'est opérée sur les données disponibles jugées les plus pertinentes et utiles au pilotage des actions publiques en matière de VAE. Toutefois, le choix a été fait de communiquer les données brutes pour certains indicateurs, afin de pouvoir y faire référence le cas échéant.

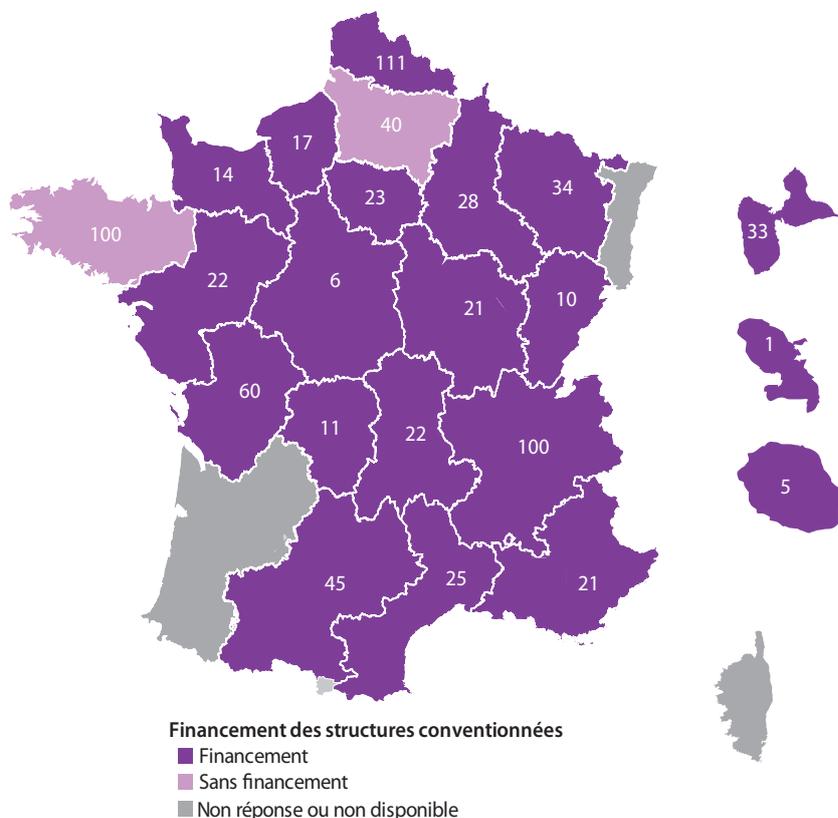
Schéma du parcours VAE



POINTS RELAIS CONSEIL (PRC) : couverture territoriale et financement



Le service d'information-conseil permet à toute personne de recevoir une information complète sur le dispositif de VAE et de bénéficier d'un conseil personnalisé et gratuit. Ce conseil vise à déterminer si la démarche de VAE est la plus pertinente et d'aider au choix de la certification. L'information-conseil est assurée par des structures multiples.



La diversité des PRC

Selon les régions, les organismes conventionnés PRC sont diversifiés. Pour certaines régions, un seul réseau de structures d'accueil, d'information et d'orientation a été positionné ; d'autres régions ont choisi une diversité de réseaux et de structures.

En 2013, on recense 750 structures parmi les régions ayant répondu. Par rapport à 2012, seules les régions Picardie et Centre ont vu leur nombre de PRC diminuer significativement (- 14 pour la première, - 17 pour la seconde).

Pour la région Centre, le mode d'organisation a changé dans le cadre du marché public depuis 2013 : il y a désormais 6 PRC départementaux avec des antennes sur les bassins d'emplois pour informer et conseiller en proximité.

On notera que trois régions ont 100 ou plus points d'accueil : Rhône-Alpes, suite à une volonté politique de proximité des services, Bretagne (structures non financées), et Nord-Pas-de-Calais, où 111 PRC sont répartis sur 15 territoires en région.

Le conventionnement et le financement des PRC

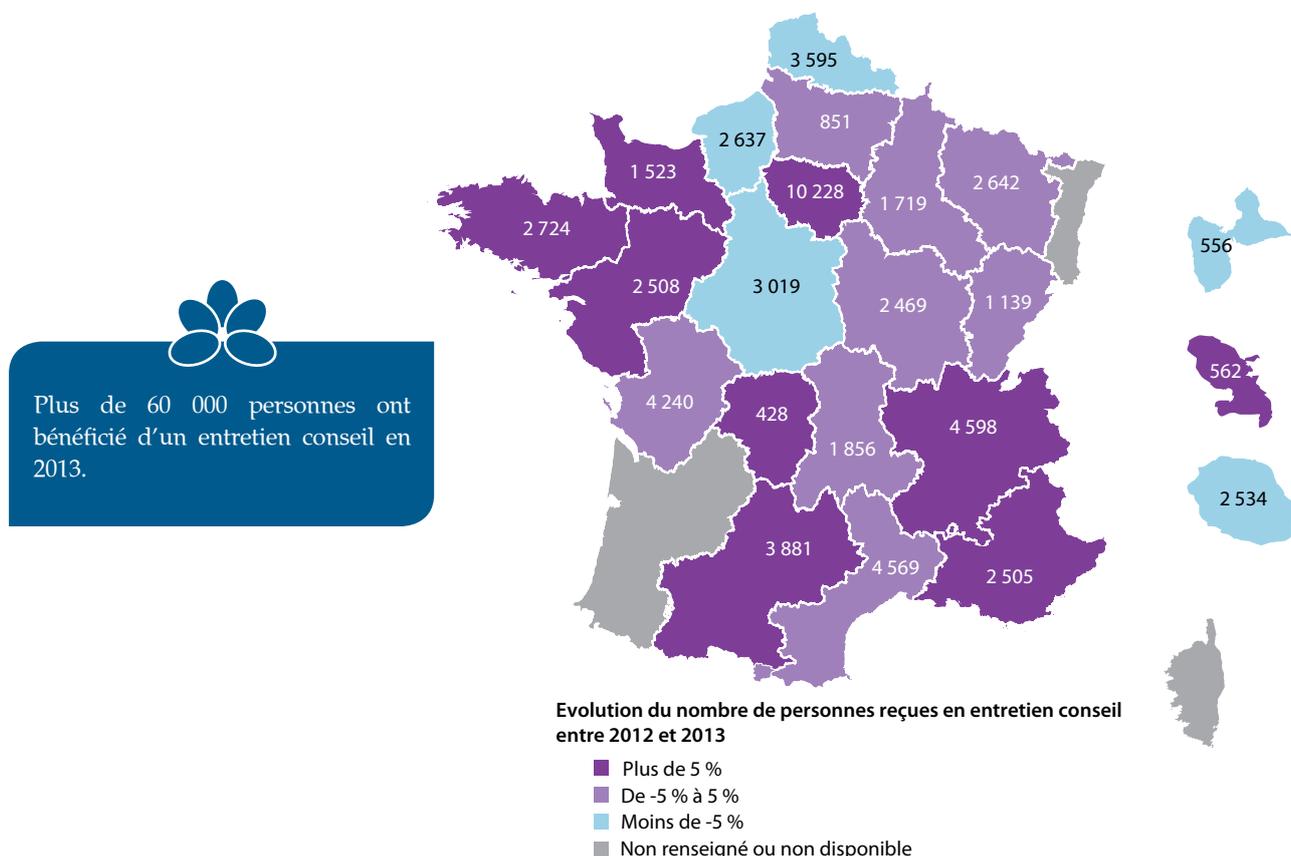
Le conventionnement des PRC est variable d'une région à l'autre. Certaines régions ont choisi un conventionnement répondant aux règles du code des marchés publics sur la base d'un appel d'offres, alors que d'autres sont conventionnées sur la base d'une demande de subvention. La grande majorité des PRC sont financés par le Conseil régional ; certains sont cofinancés par l'Etat et le FSE.

Enfin, dans quelques rares régions, les structures d'information-conseil ne perçoivent aucun financement. C'est le cas de la région Bretagne mais également de la Picardie dont les structures étaient financées jusqu'en 2012. A noter qu'en Bretagne, les Points information conseil ont signé une charte qualité et sont labellisés.

NB : Les données statistiques 2013 ne sont pas diffusables en Aquitaine. L'observatoire des parcours VAE était en construction et les données statistiques disponibles n'étaient que très partielles.

Information conseil en VAE

LE NOMBRE DE PERSONNES REÇUES EN ENTRETIEN CONSEIL et son évolution entre 2012 et 2013



En 2013, 60 700 personnes ont bénéficié d'un entretien conseil. Si l'on ne retient que les régions ayant transmis leurs données VAE en 2012 et 2013, on constate une augmentation de 3 %.

L'évolution du nombre de personnes reçues diffère selon les régions.

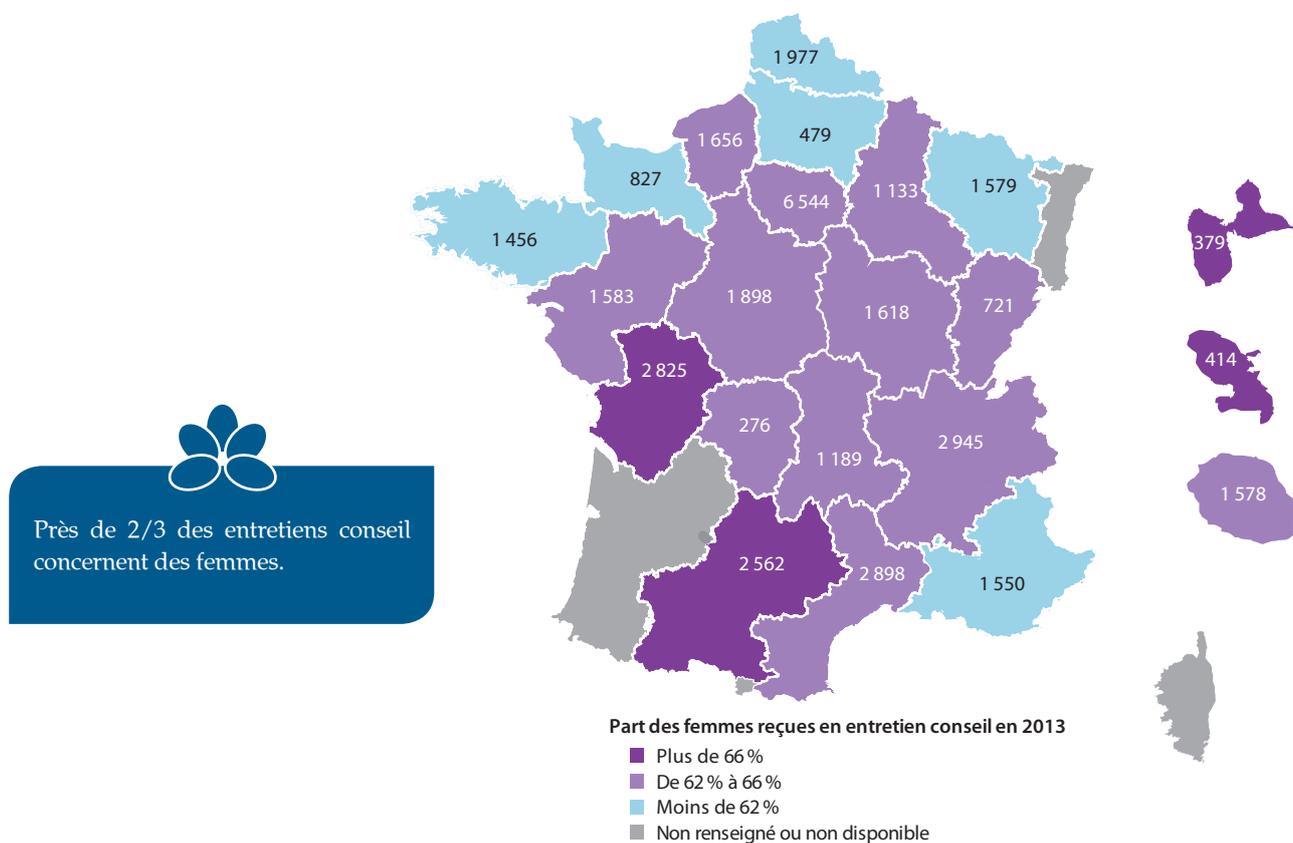
Avec 10 200 entretiens par an, l'Île de France est la région qui assure le plus grand nombre d'entretiens conseil et ce chiffre est en progression par rapport à 2012.

Plusieurs régions sont concernées par l'augmentation dont notamment Provence-Alpes-Côte d'Azur (+63 %), Midi-Pyrénées (+29 %) et la Martinique (+20 %). En PACA, après la mise en place des Points Relais Conseil en 2012 suite à un appel à projet, la montée en expertise des conseillers et le déploiement d'antennes ont permis de développer en 2013 une pleine activité de conseils dans cette région.

Pour la région Centre, le nombre de bénéficiaires de conseil (-11 %) entre 2012 et 2013. Cela peut être lié à la diminution du nombre de projets portés sur les territoires, les demandes diminuent davantage sur les territoires ruraux que sur les villes importantes, et l'absence d'outils de communication (les outils de communication ont été développés en 2015).

Information conseil en VAE

LES FEMMES dans l'entretien conseil en 2013



Depuis que le dispositif existe, les femmes sont majoritaires parmi les personnes accueillies en PRC.

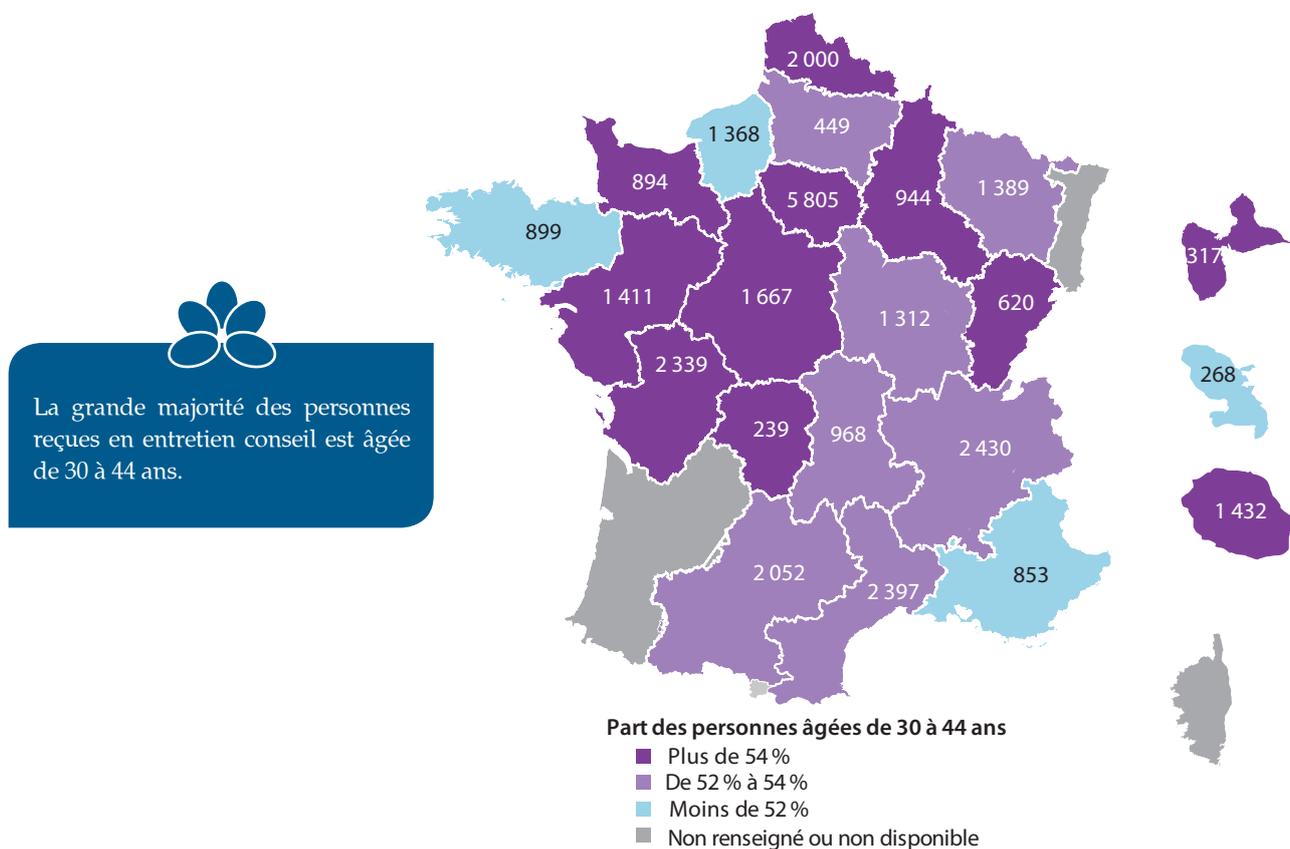
Au plan national, plus de 6 personnes accueillies sur 10 sont des femmes. Des disparités existent cependant entre les régions.

Certaines régions se démarquent avec un taux de féminisation plus élevé. En Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes, Martinique et Guadeloupe, la part des femmes accueillies par un conseiller dépasse les 66 %.

La féminisation élevée des personnes conseillées en VAE est principalement expliquée par la forte demande sur les certifications du secteur sanitaire et social.

Information conseil en VAE

LES PERSONNES ÂGÉES DE 30 À 44 ANS reçues en entretien conseil en 2013



La Validation des Acquis de l'Expérience s'adressant à des personnes ayant cumulé au moins trois années d'expérience professionnelle, les personnes en demande de conseil VAE sont majoritairement âgées de 30 à 44 ans, toutes régions confondues.

Dans quatre régions, la proportion des 30 à 44 ans est la plus faible : Haute-Normandie, Bretagne, PACA, Martinique.

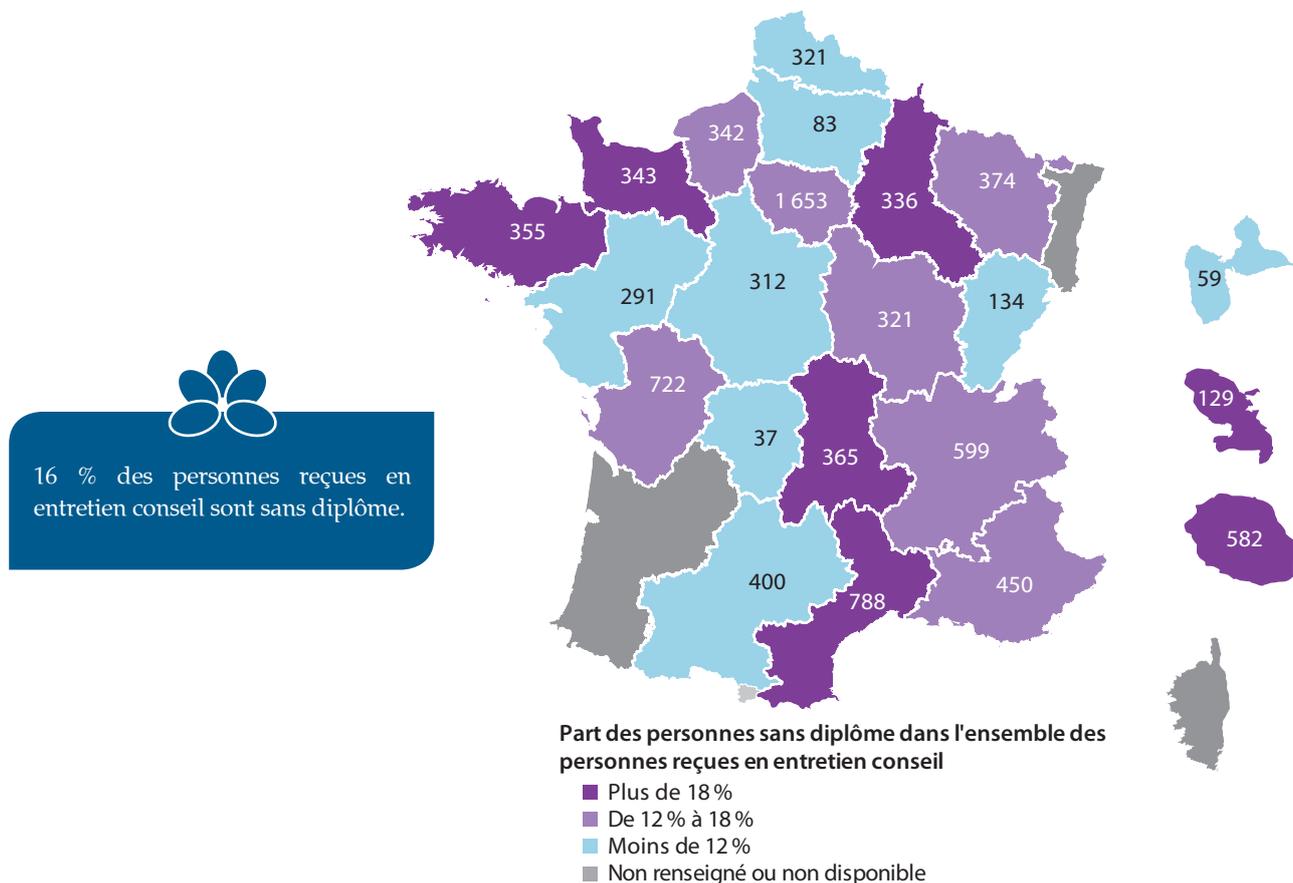
Information conseil en VAE

RÉPARTITION DES PERSONNES REÇUES EN ENTRETIEN CONSEIL par classe d'âge en 2013

	Moins de 25 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 44 ans	Plus de 44 ans	Non renseigné
AUVERGNE	3 %	12,1 %	52,2 %	32,5 %	0,2 %
BASSE-NORMANDIE	2,9 %	8,4 %	58,7 %	30 %	0 %
BOURGOGNE	3,4 %	12,3 %	53,1 %	31,2 %	0 %
BRETAGNE	6,6 %	4,3 %	33 %	21,5 %	34,7 %
CENTRE	3,3 %	10,4 %	55,2 %	31 %	0 %
CHAMPAGNE-ARDENNE	3,7 %	9,8 %	54,9 %	31,6 %	0 %
FRANCHE-COMTE	2,1 %	12,6 %	54,4 %	29,9 %	1 %
GUADELOUPE	14,4 %	18,2 %	57 %	10,4 %	0 %
HAUTE-NORMANDIE	2,5 %	13,2 %	51,9 %	32,2 %	0,2 %
ILE-DE-FRANCE	2,4 %	11,5 %	56,8 %	29,3 %	0 %
LANGUEDOC-ROUSSILLON	2,7 %	10,2 %	52,5 %	34 %	0,6 %
LA REUNION	3,3 %	11,8 %	56,5 %	28,4 %	0 %
LIMOUSIN	3,0 %	11,2 %	55,8 %	29,9 %	0 %
LORRAINE	2,5 %	11,8 %	52,6 %	32,4 %	0,8 %
MARTINIQUE	1,2 %	8,0 %	47,7 %	43,1 %	0 %
MIDI-PYRENEES	4,2 %	10,9 %	52,9 %	32 %	0 %
NORD-PAS-DE-CALAIS	2,1 %	12,5 %	55,6 %	28,4 %	1,4 %
PAYS DE LA LOIRE	3,6 %	9,8 %	56,3 %	30,3 %	0 %
PICARDIE	5,4 %	12,6 %	52,8 %	29,3 %	0 %
POITOU-CHARENTES	3,3 %	8,2 %	55,2 %	33,3 %	0 %
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	15 %	51 %	34,1 %	0 %	0 %
RHONE-ALPES	4,9 %	8,6 %	52,8 %	33,7 %	0 %
MOYENNE	3,9 %	12,3 %	52,7 %	29,4 %	1,8 %

Information conseil en VAE

LES PERSONNES SANS DIPLÔME reçues en entretien conseil en 2013 *



Dans sept régions (Auvergne, Basse Normandie, Bretagne, Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon, Martinique, La Réunion), le niveau VI est fortement représenté (supérieur à 18 %).

Chez les femmes, et quelles que soient les régions, on relève les mêmes constats.

Il convient de noter que le niveau initial de la personne reçue en entretien conseil est, selon les régions, le niveau de formation ou le niveau de certification, certaines régions ne pouvant nuancer cette information.

* Il s'agit des personnes de niveau de formation infra V.

Information conseil en VAE

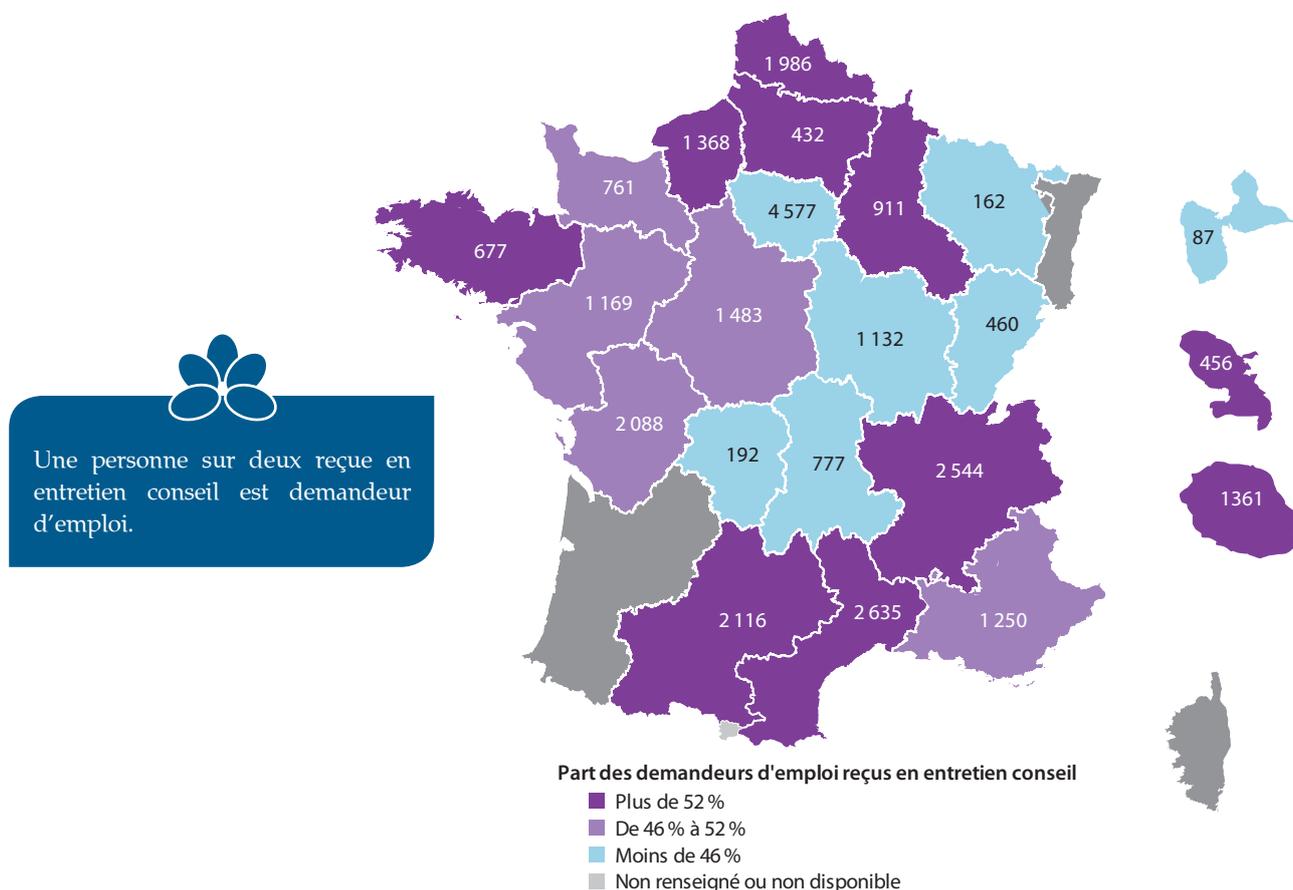
RÉPARTITION DES PERSONNES REÇUES EN ENTRETIEN CONSEIL par niveau en 2013

	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI	Non renseigné
AUVERGNE	1,7 %	5,3 %	12,9 %	26,8 %	32,3 %	19,7 %	1,3 %
BASSE-NORMANDIE	0 %	0 %	10 %	28,2 %	39,3 %	22,5 %	0 %
BOURGOGNE	2,2 %	6,9 %	12,3 %	26,3 %	39,3 %	13 %	0 %
BRETAGNE	0,6 %	2,8 %	6,6 %	10,8 %	3 %	13 %	63,1 %
CENTRE	1,5 %	7,2 %	16,8 %	28 %	36,1 %	10,3 %	0 %
CHAMPAGNE-ARDENNE	2,4 %	6,2 %	14,5 %	24,8 %	32,5 %	19,5 %	0 %
FRANCHE-COMTE	2 %	7,4 %	19,2 %	26,4 %	32,1 %	11,8 %	1,1 %
GUADELOUPE	6,3 %	3,2 %	12,9 %	33,3 %	33,6 %	10,6 %	0 %
HAUTE-NORMANDIE	1,6 %	4,4 %	12,2 %	26,7 %	35,3 %	13 %	6,9 %
ILE-DE-FRANCE	3,3 %	9,3 %	16,5 %	27,5 %	27,2 %	16,2 %	0 %
LANGUEDOC-ROUSSILLON	1,8 %	6,5 %	12,2 %	26,1 %	29,4 %	17,2 %	6,7 %
LA REUNION	2 %	5,4 %	11,4 %	27,7 %	26,6 %	23 %	3,9 %
LIMOUSIN	2,8 %	8,6 %	21,3 %	26,9 %	31,8 %	8,6 %	0 %
LORRAINE	1,9 %	7,1 %	15,7 %	25,5 %	29 %	14,2 %	6,5 %
MARTINIQUE	0,4 %	2,7 %	8,2 %	22,8 %	43,1 %	23 %	0 %
MIDI-PYRENEES	4,3 %	8,3 %	17,4 %	29,7 %	30 %	10,3 %	0 %
NORD-PAS-DE-CALAIS	3,3 %	9,8 %	17,7 %	23,9 %	25,8 %	8,9 %	10,6 %
PAYS DE LA LOIRE	2,4 %	7,3 %	17,8 %	30,4 %	30,5 %	11,6 %	0 %
PICARDIE	1,4 %	4,8 %	8,1 %	27,7 %	42,1 %	9,8 %	6,1 %
POITOU-CHARENTES	2,1 %	5,4 %	12,3 %	28,9 %	34,3 %	17 %	0 %
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR*	0 %	6,1 %	13 %	33 %	30 %	18 %	0 %
RHONE-ALPES	2,4 %	6,7 %	15,4 %	29,9 %	32,5 %	13 %	0 %
MOYENNE	2,3 %	6,7 %	14,3 %	27 %	30 %	14,8 %	4,9 %

* Pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur le niveau 1 et le niveau 2 sont regroupés

Information conseil en VAE

LES DEMANDEURS D'EMPLOI reçus en entretien conseil en 2013



En 2013, 51 % des personnes reçues en entretien conseil sont des demandeurs d'emploi. Par rapport à 2012, ce taux reste stable. La nature des réseaux d'accueil mobilisés pourrait expliquer en partie les disparités régionales.

Selon les régions, la présence de Pôle emploi dans le réseau de l'information conseil peut avoir une influence sur la représentation des demandeurs d'emploi parmi les publics accueillis.

Les actions d'information et de communication à destination de publics cibles peuvent également avoir des répercussions sur cet indicateur.

Information conseil en VAE

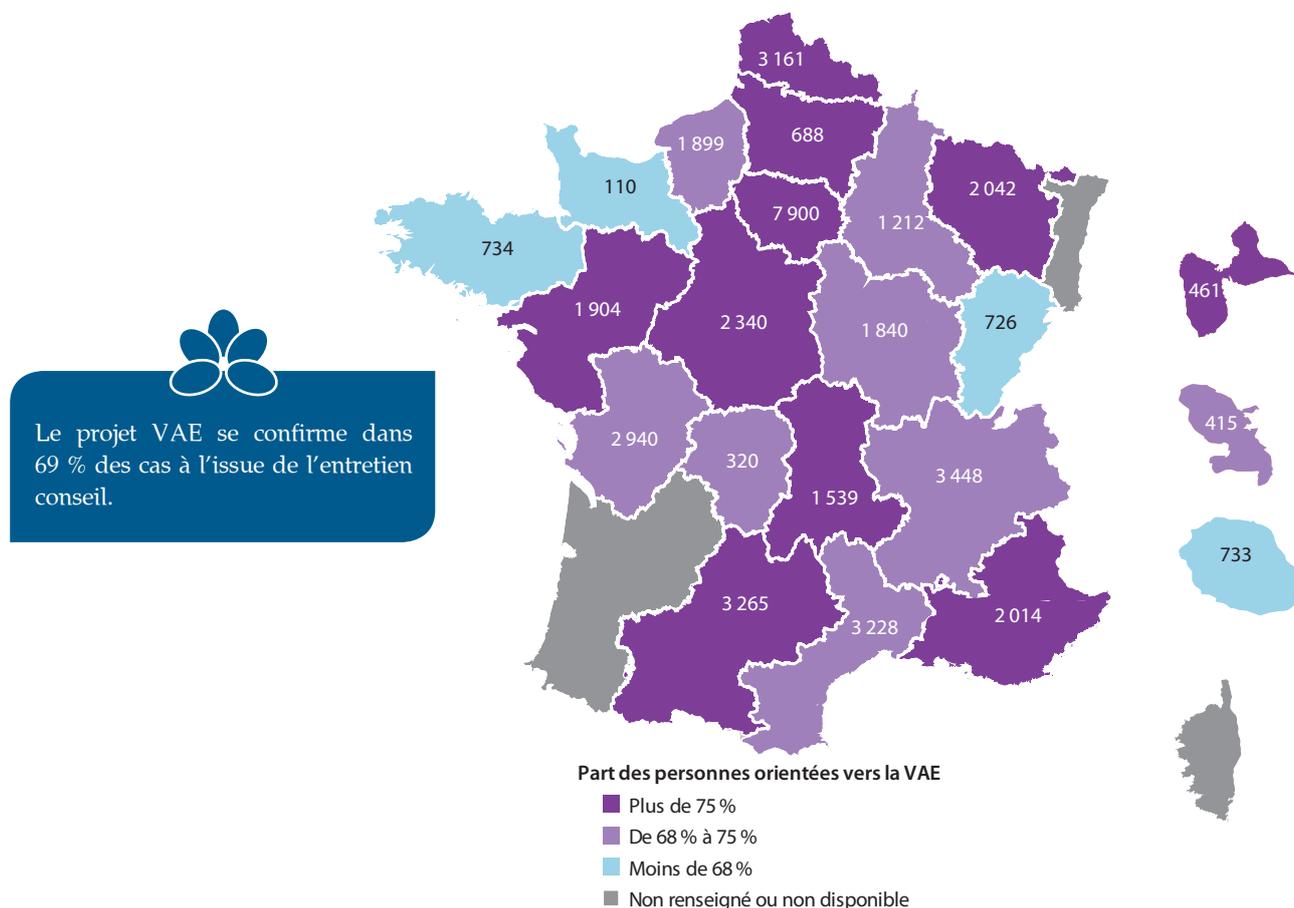
RÉPARTITION DES PERSONNES REÇUES EN ENTRETIEN CONSEIL par situation professionnelle en 2013

	CDI	CDD	Demandeurs d'emploi	Salariés Autres types de contrat	Emplois Aidés	Actifs non salariés et conjoints	Autres Retraités Bénévoles	Non renseigné
Auvergne	40,4 %	7,4 %	41,9 %	2,3 %	3,1 %	3,4 %	1,5 %	0 %
Basse-Normandie	40,1 %	9,5 %	50 %	0 %	0,5 %	0 %	0 %	0 %
Bourgogne	39,1 %	10,9 %	45,8 %	0 %	0 %	1,9 %	2,2 %	0 %
Bretagne	9,7 %	2,4 %	24,9 %	0 %	0,4 %	0,6 %	0,3 %	61,6 %
Centre	47,7 %	0 %	49,1 %	0 %	0 %	0 %	3,2 %	0 %
Champagne-Ardenne	30,3 %	7,2 %	53 %	4 %	2 %	1,5 %	2,1 %	0 %
Franche-Comté	46,9 %	7,8 %	40,4 %	0 %	1,1 %	1,2 %	1 %	1,6 %
Guadeloupe	36,3 %	9,2 %	15,6 %	0,2 %	1,3 %	26,1 %	11,3 %	0 %
Haute-Normandie	36,5 %	8,6 %	51,9 %	0 %	0 %	0,8 %	0,3 %	1,9 %
Ile-de-France	43,9 %	5,9 %	44,7 %	0,5 %	0 %	1,2 %	3,8 %	0 %
Languedoc-Roussillon	33,2 %	5,7 %	57,7 %	0 %	0 %	3 %	0,5 %	0 %
La Réunion	30,4 %	8,1 %	53,7 %	0,2 %	1 %	0,4 %	6,2 %	0 %
Limousin	40,7 %	7 %	44,9 %	0 %	2,3 %	2,3 %	2,8 %	0 %
Lorraine	36,8 %	36,1 %	6,1 %	16,6 %	1 %	2,3 %	1,1 %	0 %
Martinique	15,5 %	2,3 %	81,1 %	0 %	0 %	0,9 %	0,2 %	0 %
Midi-Pyrénées	29,1 %	6,6 %	54,5 %	2,6 %	1,9 %	2,6 %	2,7 %	0 %
Nord-Pas-de-Calais	0 %	0 %	55,2 %	43,1 %	0 %	1,1 %	0 %	0,5 %
Pays de la Loire	36,4 %	7,2 %	46,6 %	4,4 %	0,7 %	1 %	3,7 %	0 %
Picardie	40,3 %	3,1 %	50,8 %	0 %	0 %	0,7 %	0,5 %	4,7 %
Poitou-Charentes	31,9 %	8,6 %	49,2 %	3,6 %	3,8 %	2,7 %	0,2 %	0 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	48,1 %	0 %	49,9 %	0 %	0 %	0 %	2 %	0 %
Rhône-Alpes*	32,2 %	5,8 %	55,3 %	3,9 %	0 %	1,5 %	1,1 %	0 %
MOYENNE	34 %	7 %	47,1 %	4,4 %	0,7 %	1,7 %	2 %	3 %

* En Rhône-Alpes, les contrats aidés sont comptabilisés dans les « salariés autres types de contrat »

Information conseil en VAE

LES PERSONNES ORIENTÉES VERS LA VAE à l'issue de l'entretien conseil en 2013



L'entretien conseil permet au candidat de vérifier la faisabilité de son projet et d'identifier la certification la plus pertinente en fonction de son expérience. Si la VAE n'est pas adaptée à la situation du candidat, le conseiller l'oriente vers d'autres dispositifs comme la formation, le bilan de compétences, etc.

Au niveau national, la VAE est de loin l'orientation privilégiée à l'issue du conseil en VAE. Ainsi près de 69 % des personnes reçues en entretien conseil ont été orientées vers la VAE.

D'un point de vue régional, la part des personnes orientées vers la VAE diffère quelque peu. Cette part est particulièrement élevée pour Auvergne, Midi-Pyrénées et Nord-Pas-de-Calais.

Information conseil en VAE

ORIENTATIONS PROPOSÉES à l'issue de l'entretien conseil en 2013

	VAE	Formation	Bilan de compétences	Autres orientations	Non renseigné
AUVERGNE	71,9 %	11,8 %	5,7 %	10,7 %	0 %
BASSE-NORMANDIE	82,7 %	0 %	0 %	17,3 %	0 %
BOURGOGNE	72,8 %	9,7 %	3,2 %	14,3 %	0 %
BRETAGNE	39,6 %	12,1 %	42,5 %	3,2 %	2,5 %
CENTRE	78,7 %	8,4 %	1,5 %	11,3 %	0 %
CHAMPAGNE-ARDENNE	68 %	14,8 %	3,6 %	13,6 %	0 %
FRANCHE-COMTE	63,6 %	9,7 %	2,8 %	10 %	13,9 %
GUADELOUPE	42,8 %	50,6 %	0 %	6,7 %	0 %
HAUTE-NORMANDIE	72 %	16 %	4,5 %	7,5 %	0 %
ILE-DE-FRANCE	69,1 %	17,4 %	5,2 %	8,3 %	0 %
LANGUEDOC-ROUSSILLON	70,7 %	10,1 %	2,5 %	16,8 %	0 %
LA REUNION	28,7 %	6,3 %	0,9 %	29,9 %	34,1 %
LIMOUSIN	72,2 %	12 %	3,8 %	12 %	0 %
LORRAINE	80,5 %	0 %	0 %	19,5 %	0 %
MARTINIQUE	76,7 %	11,8 %	0,2 %	11,3 %	0 %
MIDI-PYRENEES	84,1 %	7,4 %	2,4 %	6,1 %	0 %
NORD-PAS-DE-CALAIS	87,9 %	5,3 %	0,9 %	2,7 %	3,1 %
PAYS DE LA LOIRE	75,9 %	13,4 %	3,3 %	7,4 %	0 %
PICARDIE	80,8 %	4,8 %	0,6 %	6,9 %	6,8 %
POITOU-CHARENTES	52,3 %	20,5 %	3 %	24,2 %	0 %
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	98,2 %	0 %	1 %	0,8 %	0 %
RHONE-ALPES	68,5 %	12,6 %	1,8 %	17,2 %	0 %
MOYENNE	69,3 %	12,4 %	4 %	12,2 %	2 %

Validation



Notice de lecture :

A la différence du recueil de données sur l'information conseil, beaucoup de régions ne sont pas en mesure de nous fournir les données de la validation.

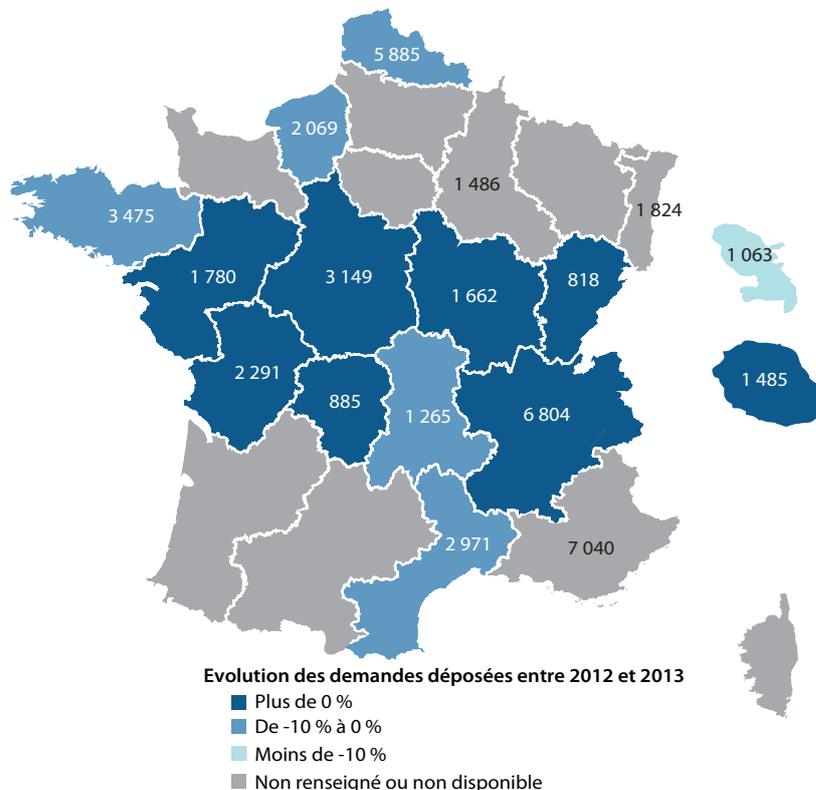
Pour expliquer ce constat, on peut noter : difficultés de recueil des données auprès des certificateurs, difficultés des certificateurs à collecter et fiabiliser leurs propres données, difficultés techniques liées aux systèmes informatiques, disparités dans les indicateurs utilisés...

Validation

NOMBRE DE DEMANDES DÉPOSÉES auprès des services compétents de chaque région en 2013



Près de 46 000 dossiers de recevabilité ont été déposés en 2013.



L'étape de recevabilité est la première étape du parcours de VAE. Près de 46 000 dossiers de demande de recevabilité sont recensés par les 19 régions ayant répondu en 2013. Pour les 14 régions ayant répondu en 2012 et 2013 aux deux enquêtes, on constate une baisse (-2 %) moins prononcée que celle relevée en 2012 (-3 %).

Toutefois, on observe des évolutions contrastées selon les régions : dans huit régions, le nombre de demandes déposées a augmenté entre 2012 et 2013 tandis que dans six régions, ce nombre a diminué.

Le Limousin enregistre une hausse notable du nombre de dépôts de dossiers de recevabilité (+25 %), essentiellement grâce à l'augmentation des demandes auprès du Dava et de la DRJSCS.

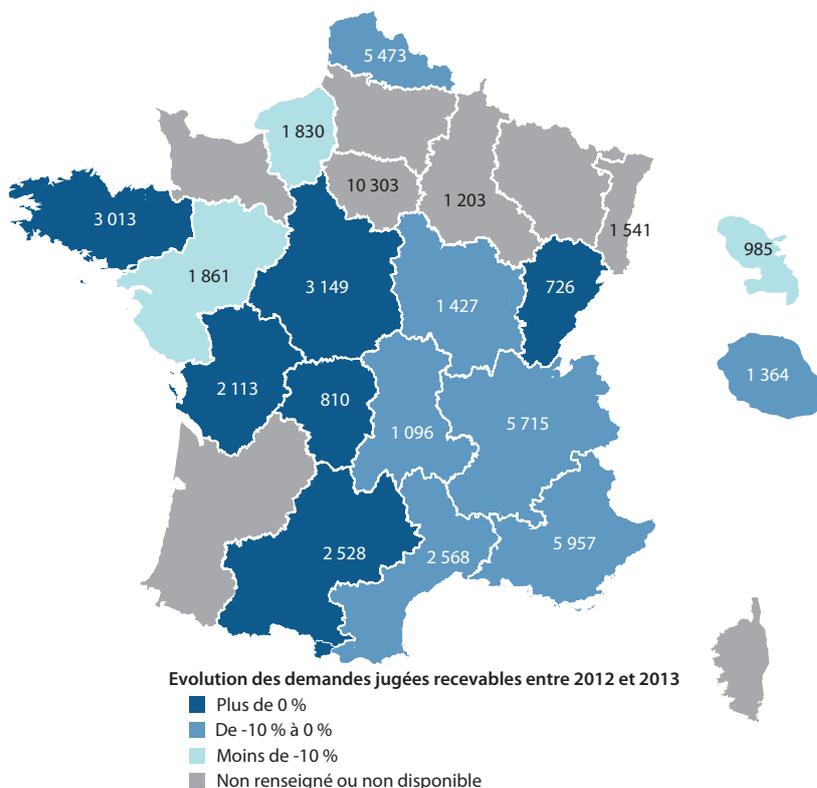
Sans surprise, toutes régions confondues, les demandes sont très majoritairement orientées vers le Ministère de l'Éducation nationale. Viennent ensuite le Ministère chargé des Affaires sanitaires et sociales et, pour la première année, les universités.

Validation

NOMBRE DE DEMANDES VAE JUGÉES RECEVABLES par les services compétents de chaque région en 2013



Près de 54 000 dossiers ont obtenu une recevabilité positive.



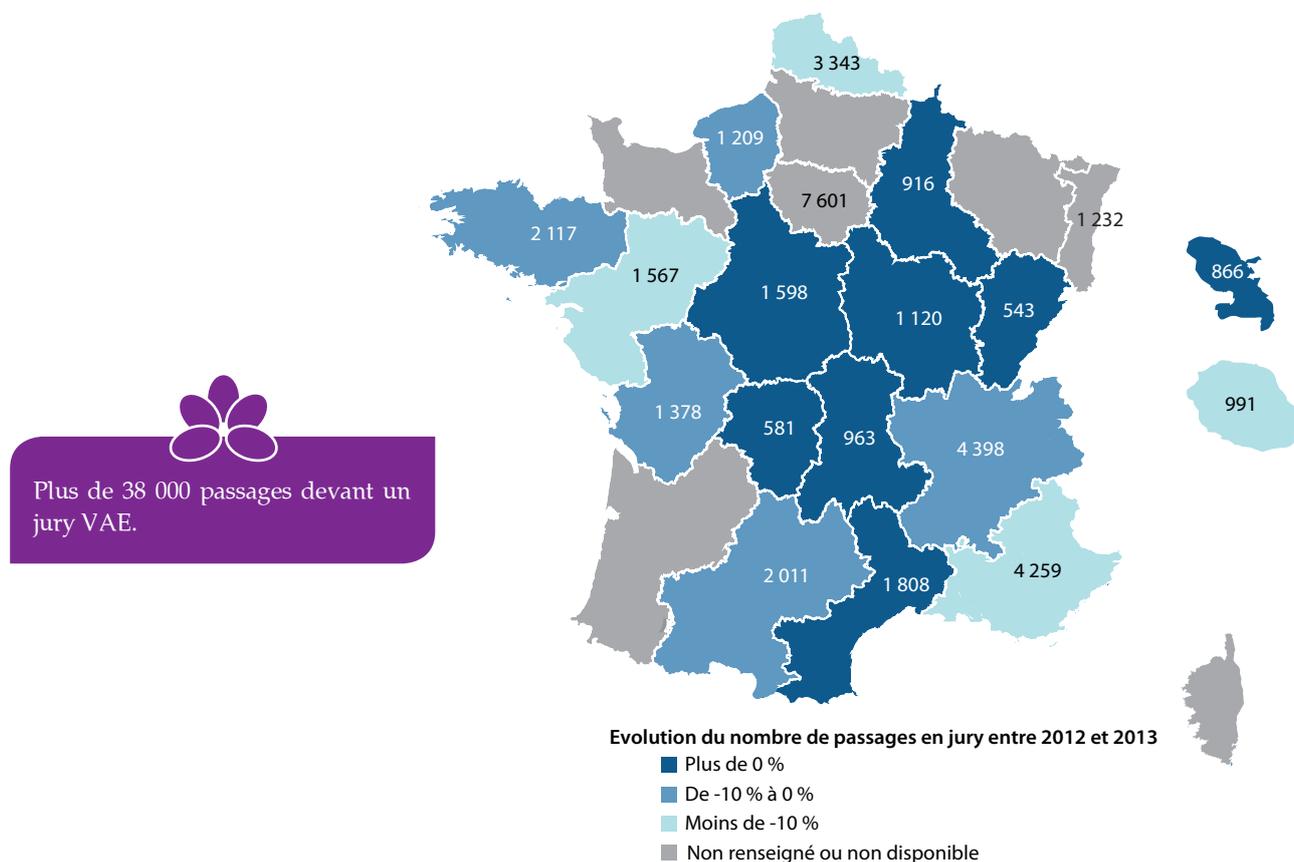
En 2013, près de 54 000 dossiers ont été jugés recevables. Cette décision, si elle permet d'entrer dans la démarche, ne préjuge pas de la décision finale du jury.

Si l'on étudie les écarts entre l'année 2012 et l'année 2013 pour les régions ayant répondu aux deux enquêtes, on constate une baisse de l'ordre de 4 %.

Les Ministères de l'Éducation nationale, du Sanitaire et social et de l'Enseignement supérieur recensent le plus grand nombre de recevabilité dont la moitié pour l'Éducation nationale.

Validation

LES PASSAGES EN JURY en 2013



Plus de 38 000 passages devant un jury VAE.

Après l'étape de recevabilité, le jury, composé de professionnels et d'enseignants/formateurs, examine le dossier, auditionne le candidat, voire le met en situation professionnelle pour les titres du Ministère chargé de l'Emploi.

Dans les 19 régions ayant répondu, 38 500 passages en jury sont comptabilisés. Si l'on compare le nombre de passages en jury pour les régions ayant répondu aux deux enquêtes en 2012 et 2013, ce chiffre est en légère baisse (-5 %) par rapport à 2012.

Comme pour les autres indicateurs, on observe des évolutions différenciées selon les régions. Certaines régions voient leur nombre de passages en jury augmenter. C'est le cas pour le Limousin (+25 %), la Bourgogne (+18 %), Martinique, Champagne-Ardenne et Franche-Comté (autour de 9 %).

L'augmentation du nombre de personnes passées en jury est particulièrement remarquable pour les certifications de l'Éducation nationale en Champagne-Ardenne, dans le Limousin et en Martinique.

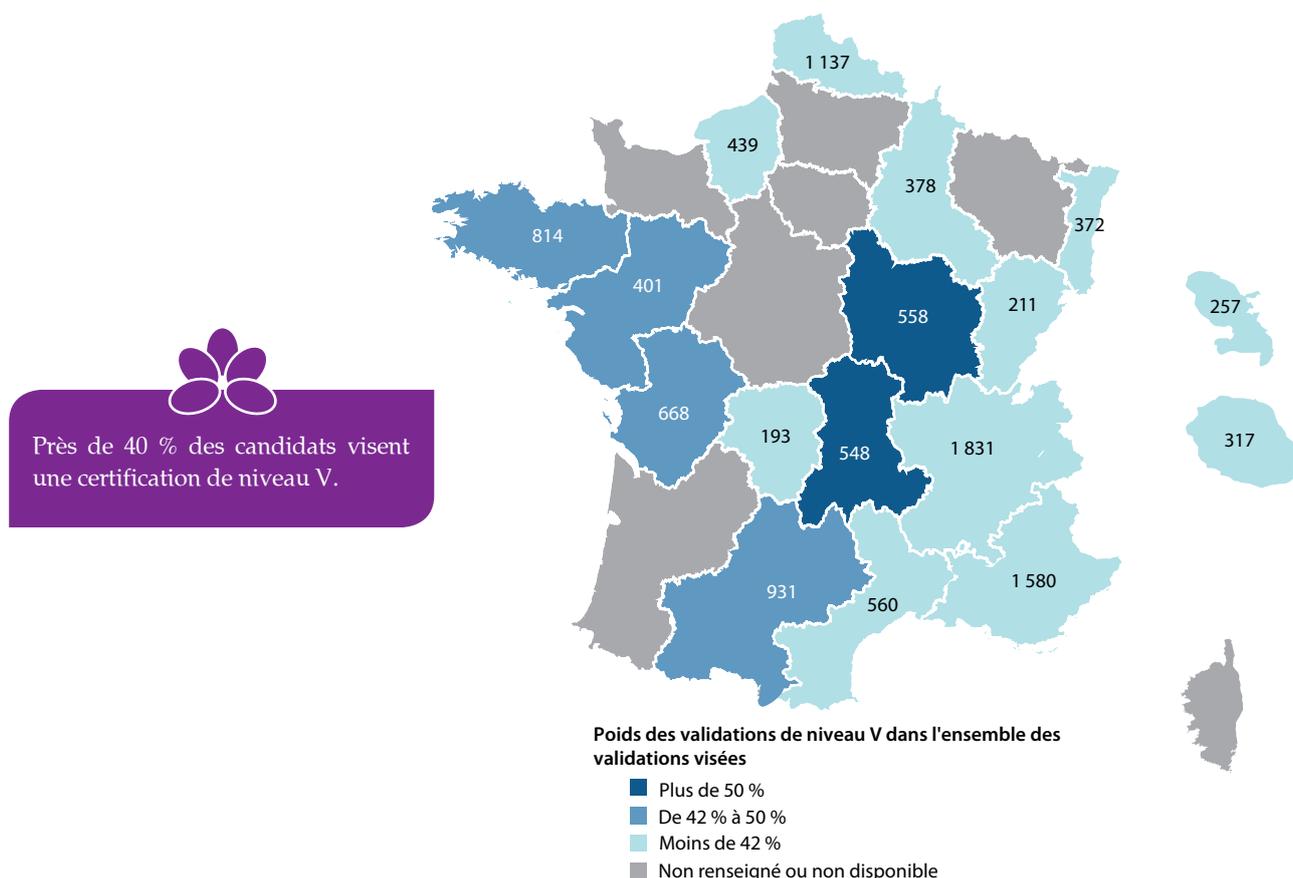
Pour la Bourgogne, l'augmentation est visible tant pour le Dava que pour les titres du Ministère chargé de l'Emploi ou sur les certifications du Ministère chargé des affaires sanitaires et sociales.

La baisse est sensible dans les régions suivantes : Nord-Pas-de-Calais (13 %), Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Réunion (autour de 10 %), Bretagne (9 %) et Rhône-Alpes (8 %).

Dans les Pays de la Loire, la baisse est concentrée sur le Ministère des Affaires sociales (10 %) et sur le Ministère chargé de l'Emploi (23 %). En PACA, les demandes ont également diminué pour les certifications du sanitaire et social.

Validation

LES CANDIDATS SE PRÉSENTANT EN JURY qui visent une certification de niveau V en 2013



La plupart des certifications visées en VAE sont de niveau V. Elles représentent 38,5 % de l'ensemble des certifications. Dans certaines régions, comme en Auvergne, Bourgogne, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, elles sont même supérieures à 45 %.

En Bourgogne, les certifications ciblées auprès du Ministère des affaires sanitaires et sociales, le plus gros valideur en région, représentent 57 % des certifications de niveau V.

En Auvergne, comme en Midi-Pyrénées, le niveau V est ciblé par la plupart des candidats, du fait de la part importante des certifications du Ministère de la santé et des affaires sociales et du Ministère chargé de l'emploi où les diplômes les plus présentés sont de niveau V (respectivement le Diplôme d'État d'aide soignant et le Titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles).

En 2013, en Poitou-Charentes, 48 % des certifications visées sont de niveau V. Cette part est fortement influencée par le secteur santé social qui compte 98 % de candidats sur des certifications de niveau V ainsi que par le Ministère chargé de l'emploi (76 %).

Le niveau III est également plébiscité (29 %). Dans certaines régions (Haute-Normandie, la Réunion, Nord-Pas-de-Calais), les certifications de niveau III sont autant sollicitées que le niveau V. Les diplômes d'éducateur spécialisé et les BTS dans le secteur du commerce sont des certifications de niveau III très demandées, notamment en Haute-Normandie.

On observe une répartition plus équilibrée entre les niveaux III, IV et V en Languedoc-Roussillon.

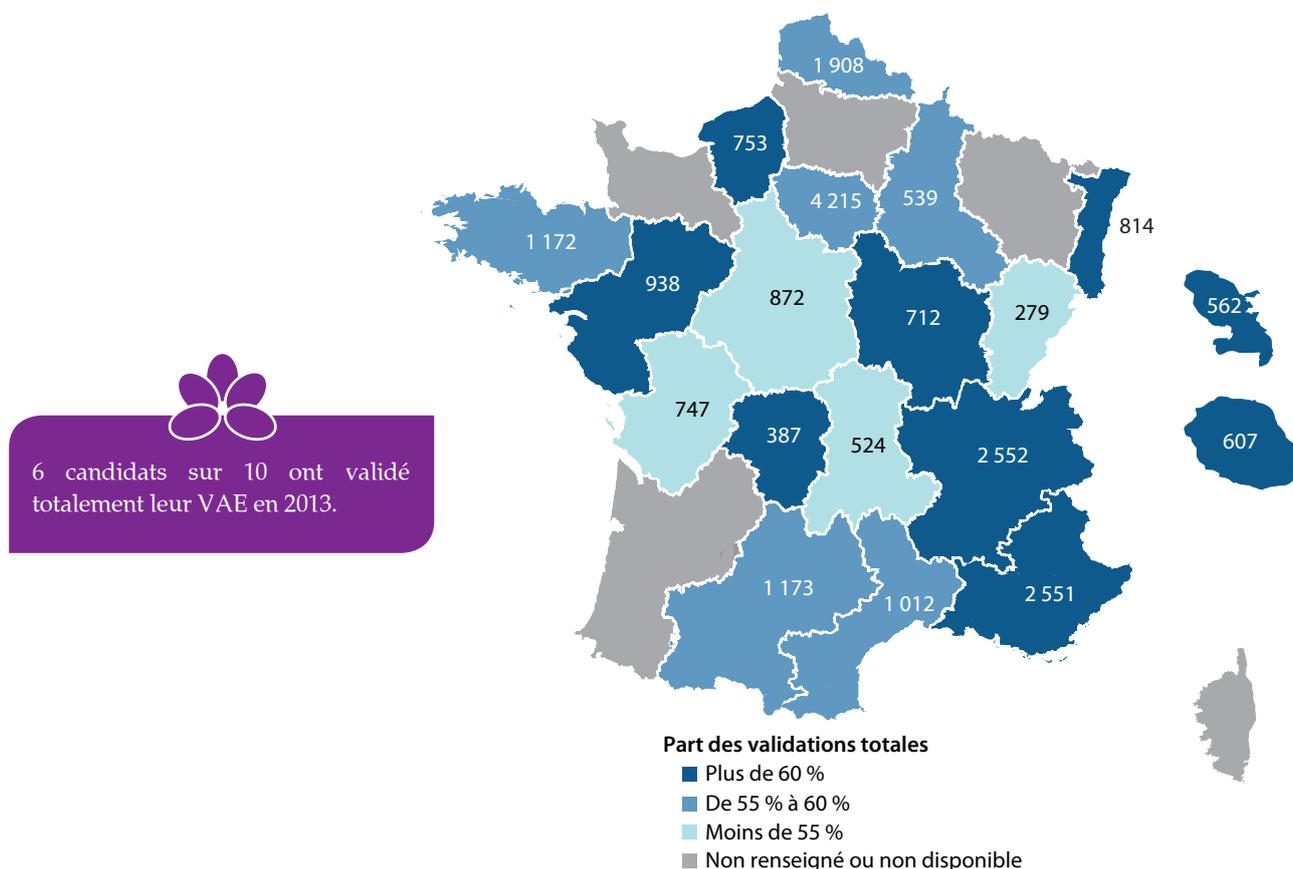
Validation

RÉPARTITION DES CANDIDATS SE PRÉSENTANT DEVANT UN JURY en 2013 selon le niveau visé

	I ET II	III	IV	V	Non renseigné
ALSACE	9,2 %	37,2 %	23,4 %	30,2 %	0,1 %
AUVERGNE	7,8 %	20,6 %	14,7 %	56,9 %	0 %
BOURGOGNE	7,8 %	23,4 %	18,3 %	49,8 %	0,7 %
BRETAGNE	10,3 %	17,6 %	17,5 %	38,5 %	16,2 %
CHAMPAGNE-ARDENNE	9,7 %	28,8 %	20,2 %	41,3 %	0 %
FRANCHE-COMTE	5,3 %	33,7 %	14,7 %	38,9 %	7,4 %
HAUTE-NORMANDIE	4,5 %	35,7 %	23,4 %	36,3 %	0 %
LANGUEDOC-ROUSSILLON	18,1 %	27 %	23,9 %	31 %	0 %
LA REUNION	4,9 %	31,5 %	31,6 %	32,0 %	0 %
LIMOUSIN	8,4 %	18,8 %	19,4 %	33,2 %	20,1 %
MARTINIQUE	3,3 %	37,4 %	29,6 %	29,7 %	0 %
MIDI-PYRENEES	10,5 %	27,3 %	16 %	46,3 %	0 %
NORD-PAS-DE-CALAIS	11 %	33 %	22 %	34,0 %	0 %
PAYS DE LA LOIRE	16,6 %	6,3 %	6,3 %	25,6 %	45,2 %
POITOU-CHARENTES	17,1 %	21,7 %	12,8 %	48,5 %	0 %
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	10,2 %	33,8 %	18,9 %	37,1 %	0 %
RHONE-ALPES	11,2 %	29,4 %	17,1 %	41,6 %	0,7 %
MOYENNE	10,7 %	27,9 %	19 %	38,2 %	4,3 %

Validation

LES VALIDATIONS TOTALES délivrées par les jurys en 2013



A l'issue de la démarche VAE, le dossier du candidat est présenté à un jury composé d'enseignants formateurs et/ou de professionnels. Le jury, souverain, décide d'accorder totalement, en partie ou pas du tout la certification visée. Suite à une validation partielle, le parcours peut être complété, notamment par de la formation ou un complément d'expérience, pour aboutir à une validation totale.

La validation totale est la décision majoritairement donnée aux candidats VAE. Le taux de validation totale se maintient depuis plusieurs années autour de 60 %.

Deux régions voient leur taux de validation totale augmenter davantage que les autres entre 2012 et 2013 : Languedoc-Roussillon (+ 6 %) et Limousin (+7 %).

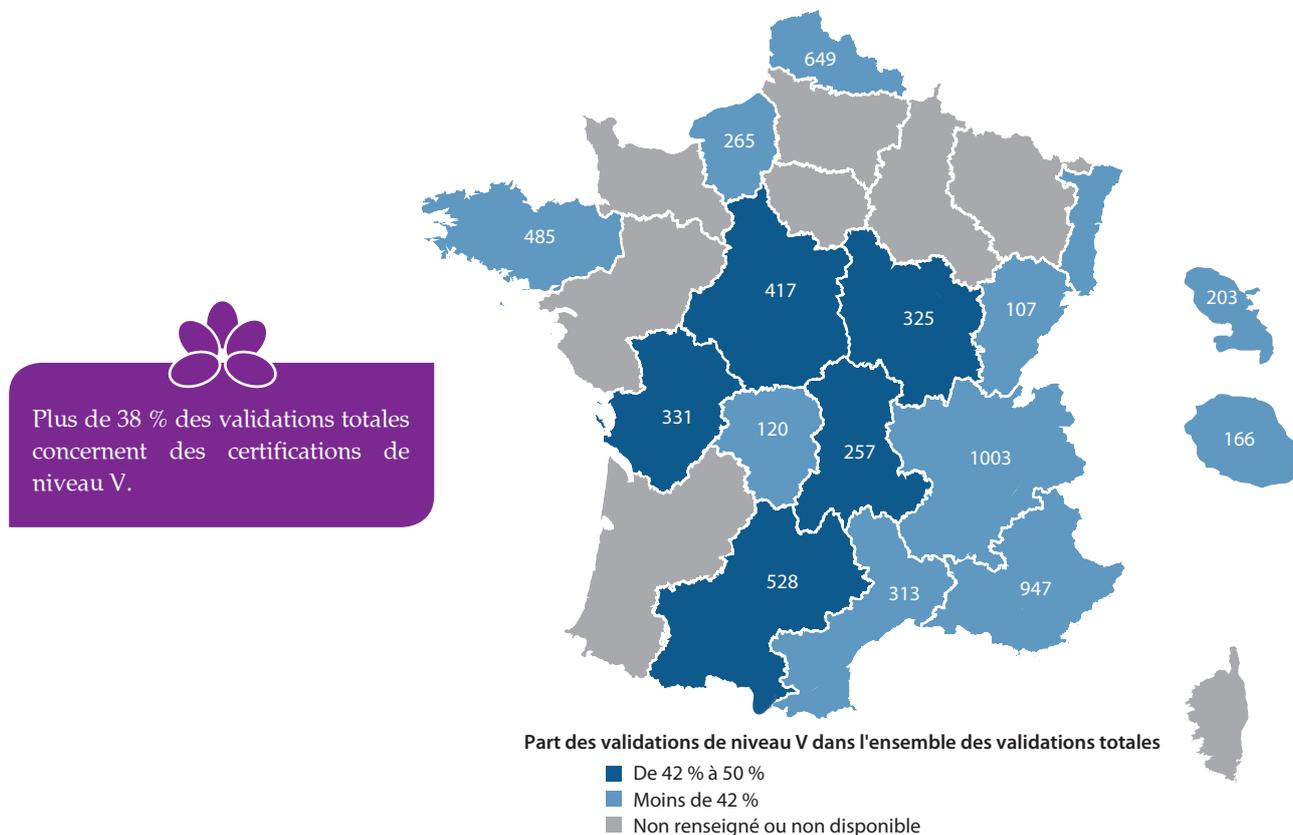
Validation

RÉPARTITION DES VALIDATIONS (totales, partielles, refusées) en 2013

	Validation totale	Validation partielle	Absence de validation	Non renseigné
ALSACE	66,1 %	24,6 %	9,3 %	0 %
AUVERGNE	54,4 %	35,2 %	10,4 %	0 %
BOURGOGNE	63,6 %	24,8 %	10,9 %	0,7 %
BRETAGNE	55,4 %	31,5 %	9,3 %	3,9 %
CENTRE	54,6 %	30,1 %	15,3 %	0 %
CHAMPAGNE-ARDENNE	58,8 %	27,4 %	13,8 %	0 %
FRANCHE-COMTE	51,4 %	34,1 %	14,5 %	0 %
HAUTE-NORMANDIE	62,3 %	24 %	11,9 %	1,8 %
ILE-DE-FRANCE	55,5 %	30 %	10,7 %	3,8 %
LANGUEDOC-ROUSSILLON	56 %	33 %	11 %	0 %
LA REUNION	61,3 %	26,1 %	12,6 %	0 %
LIMOUSIN	66,6 %	18,9 %	14,5 %	0 %
MARTINIQUE	64,9 %	23,8 %	11,3 %	0 %
MIDI-PYRENEES	58,3 %	28,2 %	13,4 %	0 %
NORD-PAS-DE-CALAIS	57,1 %	29,3 %	13,6 %	0 %
PAYS DE LA LOIRE	59,9 %	26,2 %	9 %	5 %
POITOU-CHARENTES	54,2 %	31,1 %	14,7 %	0 %
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	59,9 %	24,7 %	13,9 %	1,5 %
RHONE-ALPES	58 %	27,1 %	11,4 %	3,5 %
MOYENNE	58 %	28,2 %	12 %	1,8 %

Validation

PART DU NIVEAU V dans les validations totales en 2013



Traditionnellement, les niveaux V sont les plus représentés parmi les validations totales (38 %), compte tenu de leur poids dans les certifications visées.

Certaines régions sont nettement au-dessus de la moyenne comme l'Auvergne, la Bourgogne, le Centre ou Midi-Pyrénées.

En termes de validation totale, on peut noter que la part des niveaux III est équivalente à celle des niveaux V dans les régions suivantes : Bretagne, Franche-Comté, Haute-Normandie, Nord Pas de Calais.

Validation

RÉPARTITION DES VALIDATIONS TOTALES par niveau de certification en 2013

	Niveau I - II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Non renseigné
ALSACE	9,8 %	36,1 %	23,5 %	30,6 %	0 %
AUVERGNE	10,7 %	24,6 %	15,6 %	49 %	0 %
BOURGOGNE	8 %	25 %	21,3 %	45,6 %	0 %
BRETAGNE	17,6 %	16,5 %	23,2 %	41,4 %	1,4 %
CENTRE	9,2 %	23,5 %	19,5 %	47,8 %	0 %
FRANCHE-COMTE	6,1 %	36,2 %	19,4 %	38,4 %	0 %
HAUTE-NORMANDIE	5,6 %	33,6 %	25,6 %	35,2 %	0 %
LANGUEDOC-ROUSSILLON	18,1 %	27 %	24 %	30,9 %	0 %
LA REUNION	4,3 %	28,3 %	40 %	27,3 %	0 %
LIMOUSIN	9 %	20,2 %	18,1 %	31 %	21,7 %
MARTINIQUE	2,5 %	30,8 %	30,6 %	36,1 %	0 %
MIDI-PYRENEES	10,8 %	28,8 %	15,3 %	45 %	0 %
NORD-PAS-DE-CALAIS	11 %	33 %	22 %	34 %	0 %
POITOU-CHARENTES	16,7 %	23 %	15,9 %	44,3 %	0 %
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	9,2 %	31,8 %	21,9 %	37,1 %	0 %
RHONE-ALPES	12,7 %	29 %	19 %	39,3 %	0 %
MOYENNE	10,9 %	28,5 %	21,7 %	38,3 %	0,6 %

Annexe

COORDONNÉES des chargés de mission ou d'études observation VAE



AQUITAINE

AQUITAINE CAP MÉTIERS

Emilie DUCLOS

05 57 81 58 79

emilie.duclos@aquitaine-cap-metiers.fr



AUVERGNE

CARIF OREF AUVERGNE

Anne Claire ORIOL

04 73 19 36 37

acoriol@cariforef-auvergne.org



BASSE-NORMANDIE

CONSEIL RÉGIONAL

Catherine LECANUET

02 31 06 96 69

c.lecanuet@crbn.fr



BOURGOGNE

C2R BOURGOGNE

Caroline PERRIN

03 80 54 14 14

cpe@c2r-bourgogne.org



BRETAGNE

GRAF BRETAGNE

Typhaine GIGUELAY-THENET

02 99 54 79 08

t.gthenet@gref-bretagne.com

Christine NOUCHET

02 99 54 79 23

c.nouchet@gref-bretagne.com

Julien FERNAND

02 99 54 79 26

j.fernand@gref-bretagne.com



CENTRE

GIP ALFA CENTRE

Anne MASSIP

02 38 77 83 32

a.massip@alfacentre.org



CHAMPAGNE-ARDENNE

GIP ARIFOR

Valérie LACHAUX

03 26 21 99 33

vae@arifor.fr



FRANCHE-COMTÉ

EFIGIP

Marie Pierre LEBLANC

03 81 25 52 18

mpleblanc@efigip.org



GUADELOUPE

CARIF OREF

à définir

05 90 99 35 50

cariforef@carif-oref-guadeloupe.org



GUYANE

IRIG DEFIS

Gisèle JUNIEL BRIOLIN

05 94 28 29 89

direction.criev@orange.fr



HAUTE-NORMANDIE

CONSEIL RÉGIONAL

Marie de CRISENOY

02 35 52 31 36

marie.decrisenoy@hautenormandie.fr



CREFOR Observatoire VAE

Pierre LECLERC

02 32 18 37 23

plelerc@crefor-hn.fr

Annexe

COORDONNÉES des chargés de mission ou d'études observation VAE

ILE-DE-FRANCE



GIP DÉFI MÉTIERS

Fabienne BEAUMELOU

01 56 53 32 39

f.beaumelou@carif-idf.org

Sophie GONNARD

01 56 53 32 38

s.gonnard@carif-idf.org

LA RÉUNION



CARIF OREF

Marie-Françoise BUZENOT

02 62 28 30 47

mfbuzenot@cariforef-reunion.net

LANGUEDOC-ROUSSILLON



ATOUT MÉTIERS LR LANGUEDOC ROUSSILLON

Laurianne BORDES

04 67 73 00 37

laurianne.bordes@atout-metierslr.fr

LIMOUSIN



GIP PRISME LIMOUSIN

Christophe CROZE

05 55 79 78 27

christophe.croze@prisme-limousin.fr

LORRAINE



INFFOLOR

Ousmane SOW

03 83 98 98 79

ousmane.sow@lorpm.eu

Sandrine PUGLIESE

03 87 68 10 21

Sandrine.PUGLIESE@lorpm.eu

Aline WAGNER

03 87 68 10 30

Aline.WAGNER@lorpm.eu

MARTINIQUE



AGEFMA

Marie-Claude BELIN-PHEDRE

05 96 71 11 10

Marie-Claude.belin@agefma.fr

Marie-Line DRAME

05 96 71 11 02

marie-line.drame@agefma.fr

MIDI-PYRÉNÉES



CARIF OREF MIDI PYRÉNÉES

Dara CHUARD

05 62 24 05 85

d.chuard@cariforef-mp.asso.fr

NORD-PAS-DE-CALAIS



C2RP

Aline LABARRE

03 20 90 73 43/44

alabarre@c2rp.fr

NOUVELLE-CALÉDONIE



IDC - NC

Carole BERNARDIN

(687) 28 01 82

carole.bernardin@idcnc.nc

PAYS DE LA LOIRE

CARIF-OREF PAYS DE LA LOIRE

Claire GABBAI

02 40 20 22 08

cgabbai@cariforef-pdl.org



Annexe

COORDONNÉES des chargés de mission ou d'études observation VAE

PICARDIE



CONSEIL RÉGIONAL

Blandine DENIS

03 22 97 36 02

bdenis@cr-picardie.fr

Fanny LEROY-BRIAUX

03 22 97 26 61

fleroybriaux@cr-picardie.fr

POITOU-CHARENTES



GIP ARFTLV

Sonia SPERONI

05 49 50 37 53

s.speroni@arftlv.org

Anne Marie HAMON

05 46 00 32 46

a.hamon@arftlv.org



PACA

ESPACE COMPÉTENCES

Régis GUILLETTE

04 42 82 43 26

rquillette@espace-competences.org

RHÔNE-ALPES



GIP PRAO

Mathilde DAKHOUCHE

04 26 73 58 60

mdakhouche@rhonealpes.fr

Delphine ROLLET

04 26 73 53 02

drollet@rhonealpes.fr

Annexe

DOCUMENT RÉALISÉ par les membres du groupe de travail « Observation de la VAE »
du réseau des Carif-Oref

Animatrice du groupe en 2015 : Mathilde DAKHOUCHE - PRAO - RHÔNE-ALPES

Directeur référent : Hervé GREUGNY - GREF - BRETAGNE

Fabienne BEAUMELOU / Sophie GONNARD - DÉFI MÉTIERS - ÎLE-DE-FRANCE

Julien FERNAND - GREF - BRETAGNE

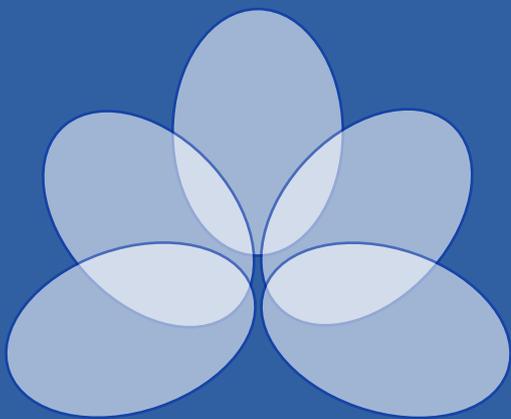
Claire GABBAI - CARIF-OREF - PAYS DE LA LOIRE

Valérie LACHAUX - ARIFOR CHAMPAGNE-ARDENNE

Pierre LECLERC - CREFOR - HAUTE-NORMANDIE

avec le concours des Carif-Oref suivants :





Le réseau des Carif-Oref développe son expertise et ses savoir-faire dans les régions et sur le plan national. Il constitue un partenaire majeur de la mise en œuvre des politiques publiques de la formation et de l'emploi. Il élabore et réalise des outils et des ressources innovants au service de tous les publics et de leurs relais.



www.intercariforef.org
contact@intercariforef.org